

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: ICC Ingénieurs conseils en construction en liquidation, Arbaz
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3.

Date de la décision: 25.10.2006
4.

Echéance de préavis des créances: **27.12.2006**
5.

Adresse pour la déclaration des créances:
ICC Ingénieurs conseils en construction en liquidation, c/o
Pierre-André Longchamp, route de Rolle 86, 1162 Saint-Prex
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: Conformément à l'article 745 al. 3 CO, la société se réserve le droit de procéder à une répartition anticipée des actifs.

Roland Rochat, Notaire
1002 Lausanne

(03649354)